



Apport de bien-être

++



Adaptation à l'existant

+



Bénéfice pour tous

+++



Autonomie favorisée

+++

FICHE N°02

Se déplacer dans l'espace



L'accès à l'école ou à l'établissement repose sur une chaîne des déplacements fonctionnelle, assurée par une continuité de cheminement depuis le parvis jusque dans les locaux (y compris installations sportives et cour de récréation). Cette continuité est également favorable aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles ou malvoyantes. Elle facilite la localisation, l'orientation et sécurise les déplacements au sein des bâtiments.

LOCALISATION : parvis, hall, salle de classe, circulations, installations sportives...

PRIS EN CHARGE PAR : COLLECTIVITÉ ÉTABLISSEMENT

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Offrir des largeurs de circulation permettant le croisement (1.20 à 1.40m).
- Mettre à disposition un ascenseur et élévateur (avec contrat de gestion associé et personnel détenteur des clés).
- Favoriser l'installation de rampes d'accès plutôt que de marches pour gérer les nivellements.
- Installer des mains-courantes de chaque côté dans les escaliers avec des hauteurs différentes et adaptées aux plus petits.
- Installer des bandes podotactiles au sol.
- Travailler les contrastes visuels des repères (poignées, meubles, marches, rambardes, etc.).
- Fixer sur les poignées des éléments qui permettent d'ouvrir la porte avec le coude, utiles pour ceux qui auraient des béquilles ou des difficultés à utiliser leurs bras.

POINTS DE VIGILANCE

- Éviter les ressauts, les petites marches et les sols impraticables manquant de stabilité et de planéité tels que les galets, les copeaux, les pavés qui complexifient les déplacements. Préférer les sols plus unifiés comme les grandes dalles, les revêtements d'un seul tenant..
- Éviter les changements de hauteur au niveau des seuils.
- Remplacer les seuils présentant des différences de niveau par des paliers plus larges voire des plans inclinés qui permettent d'anticiper ou de faciliter une descente de marches.

FOCUS

L'installation d'une rampe d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite devant l'établissement, y compris lorsqu'il est déjà construit, peut faire l'objet d'un véritable projet favorable à la vie de l'établissement. En effet, la conception de cette rampe peut structurer et augmenter les usages du parvis et servir d'espace d'attente pour les parents, en dehors des heures d'arrivée et de départ des élèves.



EN CAS DE BÂTIMENT CONTRAINT

- Dégager au maximum les couloirs pour récupérer de la largeur de circulation et faciliter les croisements de personnes.
- Prévoir des rampes en complément des escaliers, impraticables pour certaines personnes en situation de handicap.
- Opacifier les surfaces vitrées des escaliers (dont contremarches), paliers ou passerelles pour masquer le vide.
- Travailler l'ambiance des circulations, tout particulièrement lorsqu'elles sont en longueur ou de volumétrie réduite et peuvent générer du stress : prévoir des alcôves avec des éclairages légers et des couleurs apaisantes, atténuer l'intensité lumineuse en sorties de couloirs...
- Favoriser la fluidité des déplacements en ôtant tous les éléments superflus (chaises, petits meubles, tapis...), particulièrement à proximité des issues.